

Identification du demandeur

Cabinet PAILLARD - HPUC

266 avenue Doumesnil
75012 Paris

Réf: 220533

Dossier: CFF / DURAND - CUNHA DOS SANTOS

Demande en date du 13 octobre 2022

CERTIFICAT COMMUNALM. le Maire de *Arintrod*
Cadastré: *ZH 179*atteste que l'immeuble sis à: *20, rue Jean de Chalon*
*39210 Arintrod***CERTIFICAT DE NUMEROTAGE**Fait l'objet au droit du domaine public du numérotage de voirie suivant:
Nom de la voie et n°:**DISPOSITIONS D'URBANISME applicables au terrain**

La commune dispose-t-elle d'un P.O.S. ?						OUI	NON
						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, dans quelle zone se situe le bien ?	U	NA	NB	NC	ND	Autre :	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Est-il en cours de révision ?						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La commune dispose-t-elle d'un P.L.U. ?						OUI	NON
						<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, dans quelle zone se situe le bien ?	U	AU	A	N		Autre: <i>Ub</i>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Est-il en cours de révision ?						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La commune dispose-t-elle d'une carte communale ?						OUI	NON
						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, dans quelle zone se situe le bien ?	Zone constructible			Zone non constructible			
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			

DROITS DE PREEMPTION

Le bien est-t-il soumis à un droit de préemption urbain ?	OUI	NON
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, s'agit-il d'un droit de préemption urbain :	<input checked="" type="checkbox"/> Simple ?	<input type="checkbox"/> Renforcé ?
Autre droit de préemption ? (à préciser) :		

ASSAINISSEMENT

Le bien est-t-il desservi par le réseau public d'assainissement ?	OUI	NON
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui : - Est-il raccordé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Un arrêté du maire prescrit-il un diagnostic obligatoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Quel est le service chargé du contrôle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Bénéficie-t-il d'une dispense ou prorogation de raccordement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'il est raccordé, s'agit-il d'un réseau	<input type="checkbox"/> Séparatif ?	<input type="checkbox"/> Unitaire ?
En cas d'assainissement individuel, quel est le SPANC chargé du contrôle ?		
Observations particulières :	<i>Compétences Terre d'Emeraude Communauté</i>	

LOTISSEMENT

OUI NON

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| L'immeuble est-il situé dans un lotissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Si oui, le lotissement a-t-il plus de 10 ans ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Si oui, les co-lotis ont-ils demandé le maintien des règles d'urbanisme propres au lotissement ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| L'immeuble est-il situé dans un secteur sauvegardé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L'immeuble est-il situé dans le périmètre d'un bâtiment classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L'immeuble est-il situé dans une zone d'anciennes mines ou carrières ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L'immeuble est-il grevé de servitudes particulières ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Si oui, lesquelles ? | | |
| L'immeuble est-il frappé d'une servitude d'alignement ?
<i>Si oui, fournir une copie du plan d'alignement</i> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L'immeuble fait-il l'objet d'un emplacement réservé ?
<i>Si oui, fournir une copie du plan</i> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L'immeuble est-il situé dans une zone inondable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L'immeuble a-t-il fait l'objet d'un arrêté de péril ou d'insalubrité ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| L'immeuble est-il susceptible d'être touché par des opérations futures de voirie d'ordre communal ou par des projets d'infrastructures ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Si oui, lesquelles ? | | |
| Existe-t-il une disposition applicable sur la commune édictant une ^{<i>réglementation</i>} interdiction de boisement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

TERRAIN SITUÉ DANS UNE ZONE CONSTRUCTIBLE, URBANISÉ OU À URBANISER

- | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Depuis quelle date le terrain nu a-t-il été rendu constructible ? | | |
| La commune a-t-elle instaurée la taxe forfaitaire sur les ventes de terrains, nus devenus constructibles ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Remarques particulières pouvant intéresser le bien :

Fait à *Arinthod*
Le *13 octobre 2022*

Cachet de la Mairie ou de l'autorité compétente
Signature



Commune d'ARINTHOD (Département du JURA)

Adresse : 20 rue Jean Chalon

Cadastre : Section ZH n°179

Contenance cadastrale : 974 m²

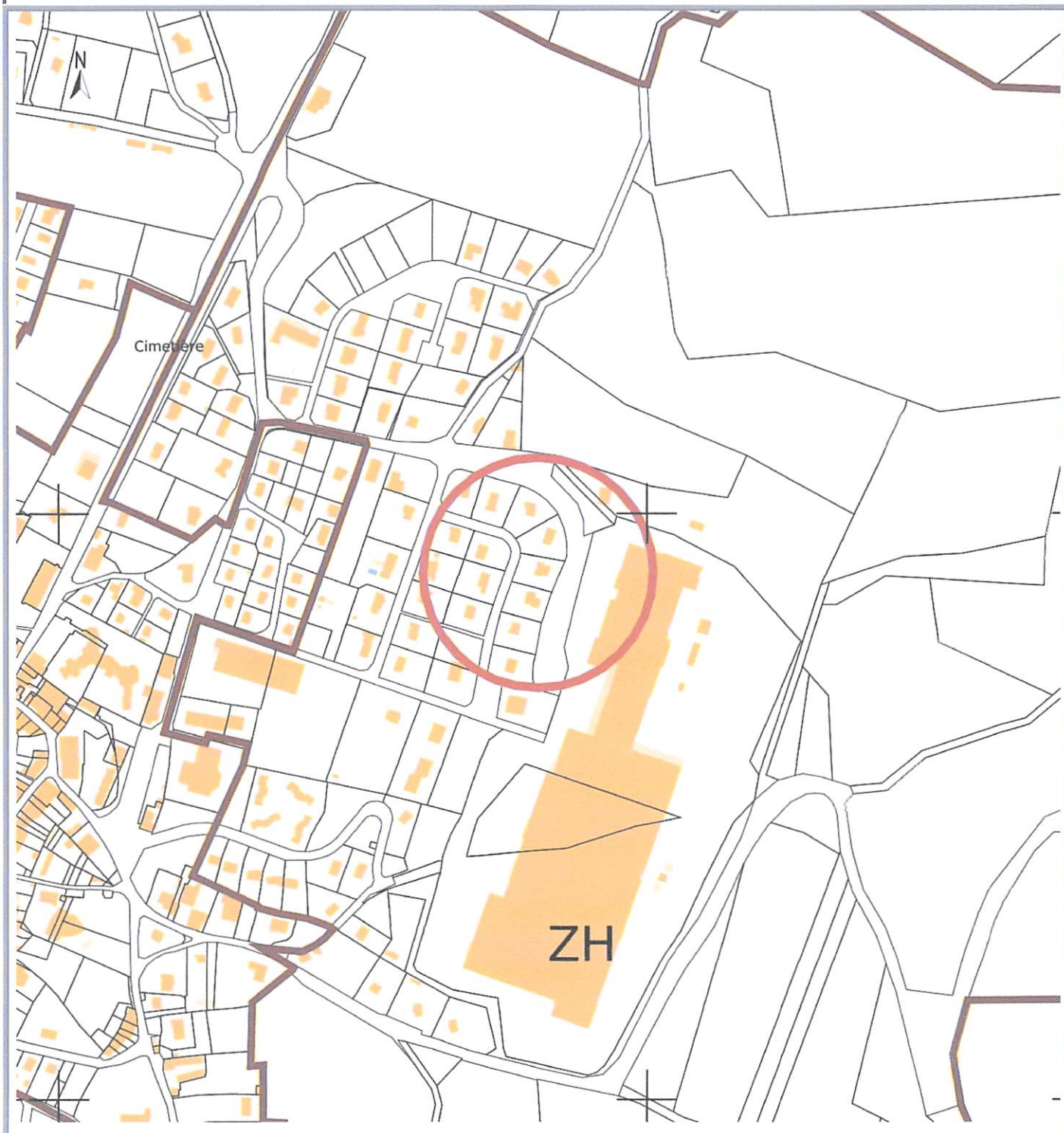
Dossier n°220533

PLAN DE SITUATION

ECHELLE 1/5000

PROPRIETAIRE(S): M. Frédéric Michel DURAND et Mme Clarinda CUNHA DOS SANTOS,
divorcée RIBEIRO LOBO

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



Commune d'ARINTHOD (Département du JURA)

Adresse : 20 rue Jean Chalon

Cadastre : Section ZH n°179

Contenance cadastrale : 974 m²

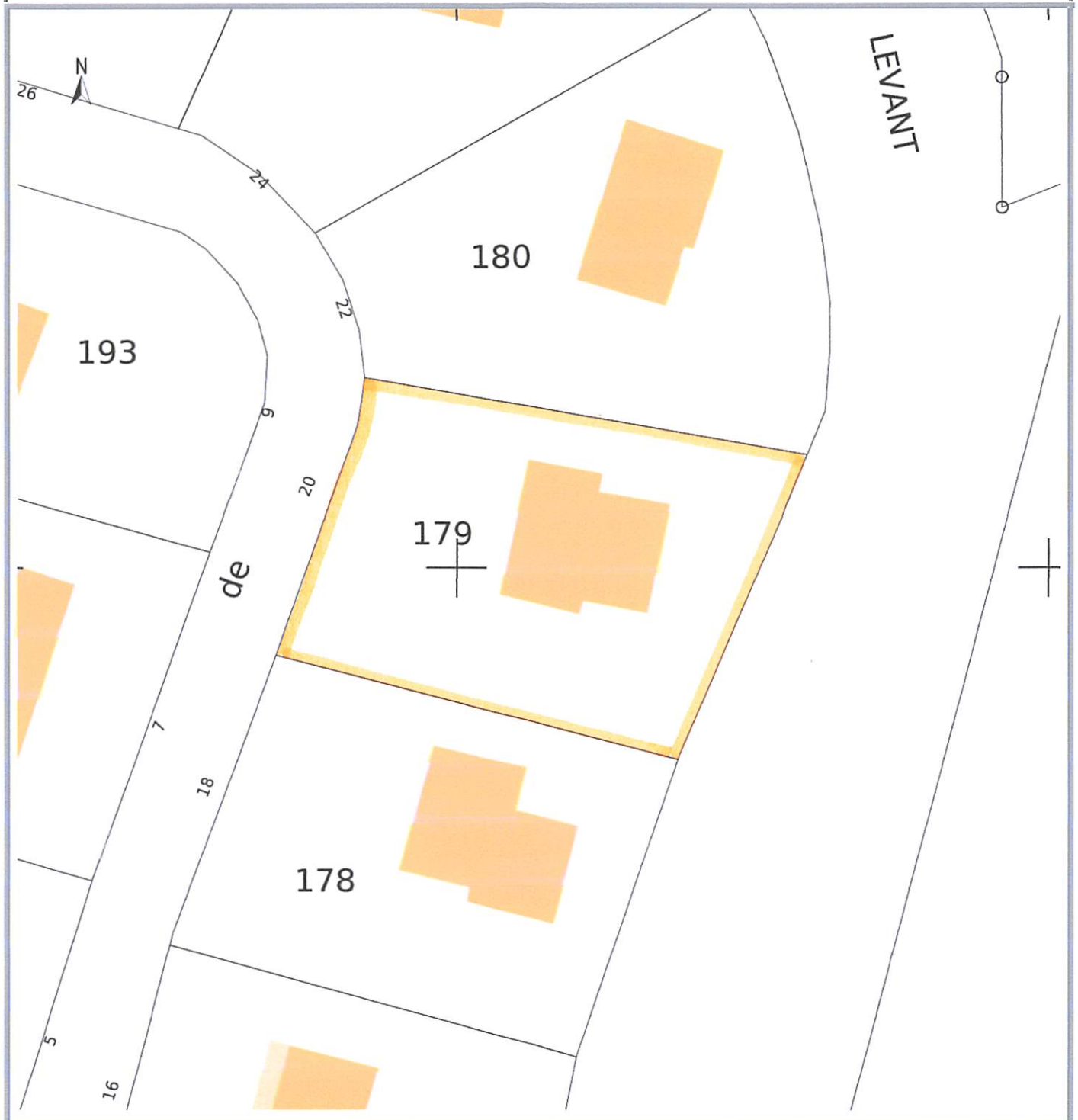
Dossier n°220533

PLAN DE MASSE

ECHELLE 1/500

PROPRIETAIRE(S): M. Frédéric Michel DURAND et Mme Clarinda CUNHA DOS SANTOS,
divorcée RIBEIRO LOBO

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



Fiche parcelle cadastrale

Arinthod
ZH 179

Fiche éditée le 17 octobre 2022 à 16h22 (UTC +0200)
Par

AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Arinthod (39016)
Préfixe : 000
Section : ZH
Numéro : 179

Adresse postale la plus proche :
20 Rue Jean de Chalon 39240 Arinthod

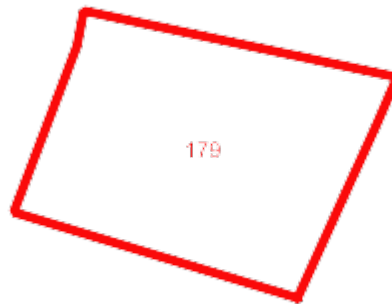
INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 9 a 74 ca *
Parcelle arpentée : non

Parcelle créée par Charles PIGNARD en 1974 (pv de délimitation).

Lieu-dit cadastral : EN PRESLE

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Les documents d'urbanisme concernant cette commune n'ont pas encore été mis en ligne.

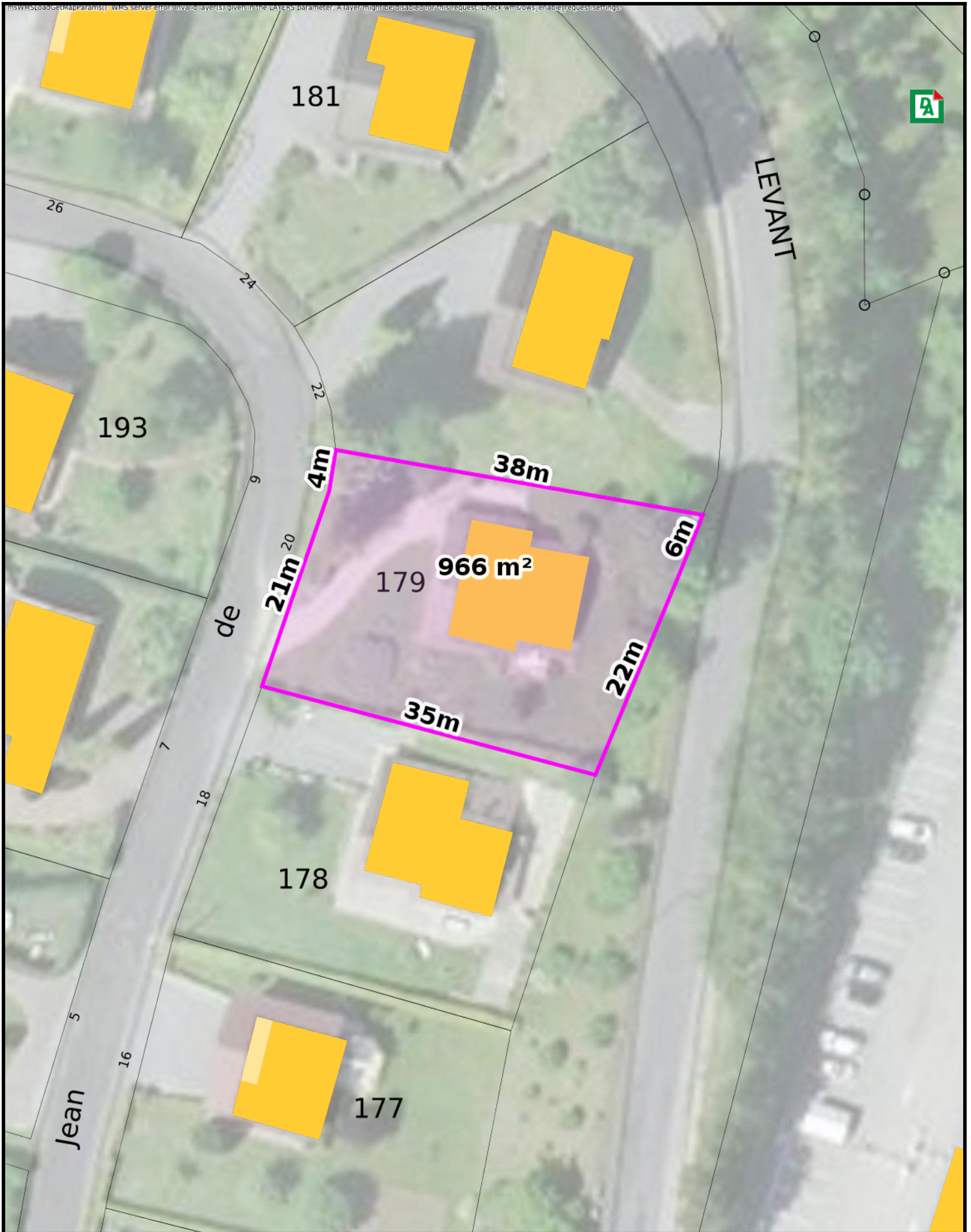
RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport?lon=5.573737671480231&lat=46.3945482947743&isCadastre=true>

VALEURS FONCIERES VENALES *

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.



ANNEE DE MAJ	2022	DEP DIR	39 0	COM	016 ARINTHOD	TRES	010	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	D00098																			
Propriétaire/Indivision		20 RUE JEAN DE CHALON		39240 ARINTHOD		MBQBFN		DURAND/FREDERIC		Né(e) le 17/12/1969 à 94 VILLENEUVE ST GEORGES																												
Propriétaire/Indivision		1 CHE DU JAI		39170 COTEAUX DU LIZON		MBQBFM		DOS SANTOS/CLARINDA		Né(e) le 04/02/1959 à 99 PORTUGAL																												
PROPRIÉTÉS BATIES																																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							IDENTIFICATION DU LOCAL							EVALUATION DU LOCAL																								
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM												
11	ZH	179		20	RUE JEAN DE CHALON	0155	A	01	00	01001	0005431 B	016A	C	H	MA	5	1546									1546												
R EXO																	0 EUR																					
REV IMPOSABLE COM 1546 EUR																	COM						R IMP										1546 EUR					

PROPRIÉTÉS NON BATIES																																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION												LIVRE FONCIER													
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille														
11	ZH	179	20	RUE JEAN DE CHALON	0155	0067	1	016A		S			9 74		0																				
R EXO					0 EUR					R EXO					0 EUR																				
HA A CA					REV IMPOSABLE					0 EUR					COM					TAXE AD															
CONT					9 74					R IMP					0 EUR								MAJ TC					0 EUR							

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

N° de dossier :

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 20/10/2022
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 3904101130

SF2204892864

DESIGNATION DES PROPRIETES

<i>Département :</i> 039											<i>Commune :</i> 016			ARINTHOD			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle										
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance							
ZH	0179			20 RUE JEAN DE CHALON	0ha09a74ca												

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 17 octobre 2022

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

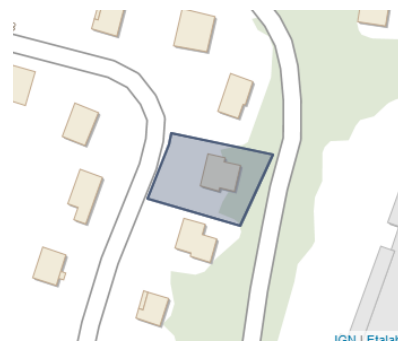
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

39240 ARINTHOD

Code parcelle :
000-ZH-179



RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

SISMICITÉ : 3/5



-  1 - très faible
-  2 - faible
-  3 - modéré
-  4 - moyen
-  5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



RECOMMANDATIONS

Sismicité

Pour le bâti neuf et pour certains travaux lourds sur le bâti existant, en fonction de la zone de sismicité et du type de construction, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction

Un guide interactif est proposé pour identifier précisément les dispositions à prendre en compte selon votre localisation, votre type d'habitat ou votre projet. Il est consultable à l'adresse suivante : <http://www.planseisme.fr/-Didacticiel-.html>

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme , vous pouvez consulter le site : <https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

AUTRES INFORMATIONS

POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

RISQUES NATURELS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques naturels.

BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE : 1/3



- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition faible : La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 2 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 3

Source : CCR

Sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1914147A	01/07/2018	31/12/2018	21/05/2019	22/06/2019

Inondations et/ou Coulées de Boue : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
SMOBY TOYS SAS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005900714

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
SMOBY TOYS SAS, anc.SA SMOBY, anc.MOBYJOU SA	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3847896
SARL UNICO-SODIPEMONT	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3849507